

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez M. M. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an. . . 18f. » 24f. «

Six mois. . 10 » 15 «

Trois mois. 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le vaisseau à trois ponts, le *Friedland*, commandant Chaigneau, a mouillé le 15 à Besika, en prenant la tête de la deuxième ligne de la flotte française. Dès que le *Montebello* aura transbordé son équipage sur le *Friedland*, qui donnera le sien au *Montebello*, ce vaisseau fera route pour Toulon, à l'effet d'y continuer, comme on sait, les expériences relatives à sa machine auxiliaire. — Havas.

Il y a eu, jeudi, à Satory, de grandes manœuvres commandées par l'Empereur. La reine Marie-Christine y a assisté.

Mercredi, dans la soirée, l'Empereur et l'Impératrice sont allés au Gymnase. Trois voitures suivaient celle de Leurs Majestés, qui était escortée par un piquet de cavalerie.

Leurs Majestés ont reçu au dehors et à leur entrée dans la salle l'accueil le plus sympathique. — Havas.

AFFAIRES DU LEVANT.

Le *Constitutionnel* rectifie une dépêche que tous les journaux ont livrée au public, celle qui annonçait que la Turquie et les puissances qui se portent en ce moment pour intermédiaires entre elle et la Russie étaient disposées à concéder en principe les demandes formulées par le Czar, et qu'il ne restait plus à s'entendre que sur la forme :

« C'est le contraire qui est la vérité, dit ce journal. Les puissances intéressées au maintien de l'équilibre européen, les protectrices naturelles de l'intégrité de l'Empire Ottoman, peuvent, ainsi que la Turquie, transiger sur la forme, dans l'intérêt de la paix et par esprit de conciliation, mais non sur le principe. C'est le principe, que l'on trouve au fond des demandes de la Russie, qui menace l'indépendance et la souveraineté du Sultan. C'est donc le principe que la Turquie repousse et que la France et l'Angleterre repoussent avec elle. Il

pourrait, à la rigueur, être fait des concessions sur la forme de l'engagement qu'il conviendrait au Sultan d'accorder au Czar, en faveur des Grecs ; mais il n'en saurait être fait aucune sur la question de principe. Nous croyons être sûr que la France et l'Angleterre, ainsi que la Turquie, comprennent la question ainsi, et ne l'envisagent nullement comme le faisait supposer la dépêche télégraphique de Berlin. — Amédée de Césena. »

Plusieurs journaux ont déjà fait remarquer les précautions et les mesures qui se prennent sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, en vue des événements qui pourraient surgir en Orient. On lit à ce sujet dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« On croit généralement, en Suède, que la Russie voudrait sortir de sa situation précaire, dans la Baltique. La Russie exerce une grande influence à Copenhague : elle a la flotte la plus considérable de la Baltique ; mais le Sund l'empêche de s'en servir. En 1848, la Russie avait désiré s'emparer de l'île de Bornholm, en échange d'une avance considérable de fonds qu'elle aurait fait au gouvernement danois. On voit donc que la Russie veut à tout prix s'emparer du Sund. La Suède est au plus haut degré intéressée à ce que cela n'ait pas lieu, car il faut éviter que la Baltique devienne une mer intérieure russe. Il y a quelque temps, un ukase a paru à Saint-Petersbourg, défendant l'exportation du blé et de la paille dans la Finlande, et autorisant l'importation. Nous apprenons que cet ordre a été donné parce que la Russie veut envoyer 25 à 30,000 hommes en Finlande. Ce corps d'armée serait la réponse du gouvernement russe à l'envoi d'une escadre à Spithead. En effet, en quoi l'occupation de Laec, de Fleborg ou d'Upsal différerait-elle du passage du Danube, si les Anglais occupent le Sund dans le Nord, comme le Bosphore dans le Midi ? La seule différence, c'est que l'on connaît mieux les affaires de la Turquie que celles de la Baltique. Il faut que la Suède se rallie à l'Allemagne. Menacer la Suède c'est menacer le nord de l'Allemagne. L'Allemagne et la Suède sont les gar-

diennes naturelles de l'indépendance de la Baltique. »

Le *Lloyd* de Vienne annonce aussi que la question de la protection des côtes de l'Allemagne sur la mer du Nord sera prochainement l'objet d'une discussion approfondie dans le sein de la Diète germanique. On fait valoir l'urgence, en général, en égard à certaines éventualités, dit-il, et l'on prétend que la protection commune doit émaner d'efforts communs.

Une lettre de Pologne, publiée par le *Journal allemand de Francfort*, contient le passage suivant :

« Dans le cas même où la nouvelle de l'arrivée prochaine de l'empereur de Russie à Varsovie, donnée par la *Presse de Vienne*, ne se confirmerait pas, il est très-probable que Sa Majesté a quitté Saint-Petersbourg pour entreprendre, avec le général Giulai, le grand voyage d'inspection. En effet, des voyageurs arrivés de Varsovie annoncent que le général en chef de l'artillerie, Suchozanet, est allé au-devant de Sa Majesté, à Kowno et Suvalki, pour lui amener l'artillerie des troupes qui y sont concentrées. On considère comme un fait digne de remarque, que S. M. l'Empereur ait quitté sa capitale dans un moment où l'on y traite de la paix. »

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« On croit qu'il arrivera demain, au ministère des affaires étrangères, des nouvelles définitives de Saint-Petersbourg au sujet de la réception, par le Czar, des propositions qui lui ont été soumises par la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, pour le règlement de la question d'Orient. Il serait possible que ces nouvelles arrivassent aujourd'hui, quoiqu'il soit plus probable que ce sera demain. Nous répétons ce que nous avons dit il y a quinze jours ; dans le cas où les propositions précitées seraient rejetées par le Czar, lord Aberdeen donnera immédiatement sa démission, sentant bien qu'il n'y a plus d'autre alternative que la guerre avec la Russie, et en cas de guerre avec cette puissance, il ne voudrait pas être premier ministre. »

D'après le *Times*, le principal quartier-général

FEUILLETON

Mlle DE MARIGNAN.

(Suite.)

XII.

Dans une froide soirée de décembre, un voyageur en chaise de poste arrivait à un des hôtels garnis de la rue de Richelieu, le logement qu'il prit ressemblait à son équipage ; il était modeste, au troisième étage, donnant sur la rue ; il avait avec lui un domestique, qui alla porter à la maîtresse du logis les papiers de sûreté de son maître, et il la prévint en même temps que M. d'Arona n'avait pas l'intention de passer plus de quinze jours à Paris. Cela étant convenu, André retourna dans l'appartement de Fernand.

M. d'Arona avait deux affaires importantes qui l'attiraient à Paris, avant de s'expatrier pour jamais, selon sa résolution : il venait voir un Anglais de ses amis, qui avait beaucoup voyagé, comme tout bon Anglais, et qui devait lui donner tous les renseignements indispensables à ses plans de pèlerinage ; quant à l'autre motif qui l'amena dans la grande ville, il en sera parlé en son temps.

L'Anglais, averti de l'arrivée de Fernand, se rendit chez lui le lendemain dans la matinée. Sir Charles Bedford était un jeune *gentleman* fort distingué ; il avait d'excellentes manières et une rare instruction ; il connaissait le globe terrestre comme s'il l'eût formé. Dès l'âge de seize ans, sir Charles avait déjà fait le tour du monde ; jugez de ses aventures à vingt-huit ans. Il crut que M. d'Arona, qu'il retrouvait très-maigre et très-pâle, était attaqué d'une de ces affections au foie pour lesquelles les médecins envoient leurs malades aussi loin

qu'ils peuvent, sous prétexte de changer d'air, mais bien réellement pour qu'ils changent de médecin au moment où mourir.

Sir Charles conseilla donc à M. d'Arona un climat tempéré ; il lui parla d'abord des belles latitudes du globe, Gènes, la Lombardie, les rives du Bosphore, Constantinople, la Mer-Noire, Odessa ; enfin il toucha jusqu'à la Chine, allant toujours en ligne droite comme un oiseau, sans s'occuper des monts, des lacs, des déserts, et des forêts. M. d'Arona ne répondait pas un mot, attendant toujours le paysage qui éveillerait ses sympathies dans cette immense galerie de tableaux que sir Charles déroulait à ses yeux.

— Je vois, dit l'Anglais, qu'il faut revenir sur nos pas ; je ne vous parle ni de la Grèce, ni de l'Italie, où tout le monde va, et où vous retourneriez peut-être Tortoni et le *dandysme*. Passons en Portugal, et tenons-nous à la pointe nord : quel délicieux pays ! Il y a là des orangers et des oliviers en fleurs comme nulle part ; ce sont des bois odorants, des retraites enchantées. Peut-être craignez-vous le voisinage de la guerre civile de l'Espagne, qui fume et tonne depuis six ans, et que votre nation ni la mienne ne se soucient d'apaiser ?... Fort bien ! passons l'Atlantique ; arrivons à la partie sud des Etats-Unis.

M. d'Arona secoua la tête, en signe de refus, et laissa échapper ces mots :

— Quelle histoire à l'Amérique ? où sont ses souverains ?... — Point d'Amérique septentrionale, reprit l'Anglais ; il y a pourtant d'admirables climats pour un malade comme vous. Alors revenons aux terres classiques, en nous tenant toujours entre les latitudes supportables. Pour moi, j'adore la Grèce ; vous allez me dire que vous

n'en voulez pas, et je vous répondrai que je sais fort bien pourquoi vous me la refusez aujourd'hui ; elle a un roi constitutionnel, et qui réside à Athènes, encore !...

M. d'Arona soupira et baissa les yeux.

— Eh bien, dit sir Charles, partez pour l'Albanie. Byron, mon compatriote immortel, l'a chantée ; je vous garantis un climat magnifique, un pays pittoresque, une population brave, aventureuse, poétique dans ses croyances et ses habitudes, indisciplinée aux jougs gouvernementaux, adorant la liberté et même le brigandage... — Arrêtez-vous là, impitoyable Bedford, s'écria d'Arona, vous allez me gâter mon Albanie, qui est l'Épire antique et l'Illyrie grecque. — Mon ami, avez-vous des commissions à me donner pour l'Albanie ?...

Sir Charles serra la main de Fernand d'Arona, et ils ne se quittèrent point de la soirée.

XIII.

Le lendemain de ce jour, sir Charles donnait un dîner au Rocher de Cancale ; il accabla Fernand de tant de persécutions amicales, que celui-ci finit par accepter, mais à une seule condition, c'est qu'il n'y aurait pas un convive de sa connaissance parmi les invités. Sir Charles lui nomma six ou sept personnes ; M. d'Arona n'en avait même jamais entendu parler. Il était environ huit heures du soir, quand l'équipage de Bedford s'arrêta devant le Rocher.

M. d'Arona et lui montaient ensemble l'élégant escalier en spirale. Ils arrivèrent les premiers : c'était dans l'ordre. Mais bientôt entrèrent quelques convives : ce fut d'abord un maître des requêtes, un officier de marine et un sculpteur d'un talent prodigieux. Ils étaient tous jeunes et fort épris de la vie, même le sculpteur ; mal-

des Russes, en Europe, est Schumla, où sont concentrés 20,000 hommes. On dit que les Turcs peuvent défendre les quatre passes du Balkan; mais qu'ils feraient bien mieux, en cas de guerre, de défendre le Danube. En Asie, il y a trois points de concentration: Batoun, où il y a 15,000 hommes; Trébizonde, où il y en a autant, et Erzeroum, où l'on compte 30,000 hommes. Omer-Pacha a reçu des instructions pour détruire les ponts sur le Danube.

Le *Journal de Constantinople* apporte aujourd'hui la réponse de la Porte-Ottomane à la dernière circulaire du comte de Nesselrode. Cette réponse, dans laquelle est contenue une protestation contre l'occupation des Principautés et la proposition de l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire turc à Saint-Petersbourg, est conçue dans les termes les plus conciliants et mérite l'approbation de tous les amis de la paix. Son étendue nous empêche de la reproduire en entier. Nous nous bornerons à en extraire les deux passages qui lui servent, pour ainsi dire, de conclusion.

En ce qui touche l'envoi d'un plénipotentiaire, elle s'exprime en ces termes:

« La Porte est toujours prête à réitérer les assurances promises dans la lettre, en date du 4-16 juin, écrite en réponse à celle de S. Ex. le comte de Nesselrode, portant la date du 19 mai, et elle est encore disposée, pour peu que l'on veuille s'arrêter à un arrangement propre à satisfaire la cour de Russie, sans préjudice aux droits sacrés du Sultan, à envoyer un ambassadeur extraordinaire à Saint-Petersbourg, pour chercher, de concert avec le cabinet russe, les moyens de parvenir à ce but. »

Abordant ensuite l'occupation des Principautés, elle ajoute:

« Le fait est que ce procédé agressif de la Russie ne saurait être, en principe, considéré autrement que comme une déclaration de guerre, donnant à la Sublime-Porte le droit incontestable d'employer en revanche, la force militaire. Mais la Porte est loin de vouloir pousser ses droits à l'extrême. Forte de la justice qui règle sa politique envers les puissances, elle préfère les réserver, dans l'attente du retour spontané de la Russie, à une manière d'agir plus conforme à ses déclarations. C'est dans le but d'écartier tout obstacle à ce retour, qu'elle se borne, pour le moment, à protester contre l'agression dont elle a bien le droit de se plaindre. Elle croit offrir, par ce moyen, au monde entier, une nouvelle preuve de la modération du système qu'elle a adopté dès le commencement de cette affaire. Elle s'abstient de tout acte hostile, mais elle déclare qu'elle ne consent, en aucune manière, à ce que l'on fasse entrer de temps en temps des troupes dans les provinces de Moldavie et de Valachie, qui sont parties intégrantes de l'Empire ottoman, en les regardant comme une maison sans maître. — Elle

» proteste donc formellement et ouvertement contre cet acte, et, dans la conviction que les puissances signataires du traité de 1841 ne donneraient pas leur assentiment à une pareille agression, elle leur a fait un exposé des circonstances, et garde, en attendant, une attitude armée pour sa défense. »

Nous recevons la dépêche télégraphique suivante:

« Marseille, mercredi, 27 juillet.

» Le *Courrier de Marseille* a reçu la nouvelle aujourd'hui même, par le *Caradoc*, arrivé hier soir, que le projet de transaction proposé à la Russie par l'Autriche, a été accepté par cette puissance avec de légères modifications, et ce projet ainsi amendé a reçu l'assentiment de MM. de Lacour et lord Redcliffe; ces ambassadeurs se sont assurés de l'adhésion de la Porte; il ne manque plus que la ratification des cours de Paris et de Londres. »

Le *Courrier de Marseille* garantit l'exactitude de ces renseignements.

Cette nouvelle est reproduite par nous sous toutes réserves, car on doit craindre qu'elle ne soit prématurée. La solution annoncée ayant été résolue à Saint-Petersbourg, il semble qu'elle aurait dû être transmise directement par Vienne à Paris et à Londres, et non point par Constantinople. — Havas.

— La *Gazette des Postes*, de Francfort, donne l'assurance que la mission du général comte Ginlay à Saint-Petersbourg a été couronnée d'un plein succès.

— Le *Morning-Post* dit que, le 24, il y a eu à Vienne une conférence des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche et de la Prusse, qui ont adopté un projet d'arrangement de la question d'Orient. Il est difficile de croire que la Russie résiste à ce mouvement unanime.

— Si l'on en croyait le correspondant du *Sémaphore de Marseille*, les Russes auraient déjà pris des mesures pour passer le Danube et auraient jeté à Ismaël trois ponts sur ce fleuve.

Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*, l'île de Crète se trouve dans un état peu satisfaisant; à peine la nouvelle de l'ultimatum russe fut-elle arrivée que les propriétaires turcs des montagnes ont résolu de se retirer avec leurs familles et leurs biens dans les places fortifiées de l'île. La population grecque s'est opposée à leur départ. D'un autre côté le gouverneur de Crète, informé de cette résolution, a publié un arrêté portant défense aux Turcs de quitter les campagnes pour se réfugier dans les villes, et ordre à ceux qui s'y étaient déjà rendus de sortir.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ITALIE. — On a reçu des nouvelles de Rome du 23 juillet. Les assassinats se renouvelaient d'une

manière alarmante dans les provinces. Il y en avait eu quatre de commis dans un intervalle de cinq à six jours: deux à Fazuza, un à Imola et le dernier à Castel-Bolognese. Une des victimes a succombé; les autres, quoique grièvement blessées, étaient en voie de guérison. On annonce, en outre, que des désordres assez graves auraient éclaté à Boulogne, à Forlì, à Rimini, et à Ravenne, à cause de la cherté des grains. Le secrétaire de la République de San-Marino été poignardé et ce crime était attribué à des réfugiés politiques. — Havas.

AMÉRIQUE. — Les nègres et les mulâtres des Etats libres sont en ce moment assemblés à Rochester. Au nombre des mesures que les orateurs ont proposées, nous en remarquons quelques-unes qui, par leur caractère pratique, sont appelées à opérer une révolution véritable parmi cette classe de la population.

Le docteur J. Mac Cune Smith, de New-York, a lu, entr'autres, un rapport dont les vues audacieuses tendent à créer au sein des Etats-Unis une nation indépendante, ayant son budget, ses écoles, ses ministres, son exécutif, sa judicature et ses branches législatives. C'est à peine si l'organisation du clergé catholique et de la secte des Mormons s'est jamais élevée à cette hauteur; car le premier n'a de puissance que parmi les citoyens d'une nature exceptionnelle, et l'empire des seconds ne s'étend pas au-delà des limites de leur étrange religion; mais la société des hommes de couleur, telle que voudrait l'organiser le docteur Smith, embrasserait également tous les dogmes, toutes les classes de la société, et même presque toutes les nuances de la couleur noire.

On nommerait d'abord un conseil national qui tiendrait ses assemblées dans une ville centrale de l'Union; nul ne pourrait en faire partie s'il demeurait à plus de quarante huit heures de voyage du siège de ce nouveau gouvernement.

Les vingt-un membres de ce conseil se diviseraient en cinq comités, ayant chacun à leur charge respective l'administration: 1° des écoles de travail manuel; 2° des associations protectrices; 3° des affaires et des travaux; 4° des publications; 5° et de la justice.

Il est aisé de voir ce qu'entend M. Smith par le titre de la première section et de la quatrième. Les autres demandent quelques explications.

Dans le sein de l'Union, les gens de couleur établiraient un système d'exclusivisme, en créant des associations qui ne consommèrent que les produits de leurs frères; le comité de la deuxième section aurait pour but de faciliter ces transactions commerciales. Le troisième bureau s'occuperait d'enregistrer les noms des gens de couleur, leur domicile et leur état; puis il tiendrait un livre des personnes qui n'ont pas d'objection à employer les ouvriers de couleur, et s'efforceraient d'ouvrir les meilleurs débouchés au travail et au capital nègre.

Enfin, le dernier comité servirait de Cour d'appel pour les membres qui ne seraient pas satisfaits

gré sa pâleur et la réverie de ses yeux bleus. Un jeune colonel russe ne tarda point à arriver; deux ou trois convives manquaient encore; on annonça bientôt l'un d'eux. On attendait encore deux étourdis qui, depuis leur naissance, n'avaient jamais su l'heure qu'il était; toutefois on passa dans la salle à manger destinée à sir Charles, quand il venait au Rocher.

Il avait à sa gauche M. d'Arona, et à sa droite le jeune sculpteur.

— Dinons! dit Bedford.

Ce mot-là était magique; il y avait toute une soirée de gâteté, d'espérance, d'oubli et de bonheur dans ces deux syllabes prononcées par le noble anglais: *Dinons!* et l'univers était heureux.

— Il nous manque deux convives que je regrette beaucoup, reprit Bedford, l'un surtout... je désespère de le voir arriver... il se dit amoureux fou, et ces gens-là se croient dispensés de toutes relations sociales. Avec un brevet d'amoureux, on s'imagine que le monde est une comédie où l'on n'a plus de rôle. — Vous êtes sévère pour les pauvres âmes blessées, cher Bedford, dit Renaud.

— Non, mon ami, je suis juste, et d'ailleurs avec vous je parle à cœur ouvert; vous n'avez pas une passion en poche, comme d'autres que je sais; du moins vous ne m'avez fait aucune confidence. — Sir Charles, reprit Renaud, vous savez bien que je suis malade. — Oui, mon ami, et je sais et je suis sûr qu'un petit voyage vous fera grand bien; nous avons là l'officier de marine le plus distingué, il vous parlera de l'Albanie, du Péloponèse et de tout le Levant, mieux qu'une carte géographique et une histoire statistique. Mais mon convive n'arrive pas! — Qui donc est cet inconnu si désiré? demanda Renaud.

— Je crois que je ne vous l'ai pas nommé ce matin, dit

sir Charles, je n'avais pas encore sa parole... vous voyez comme il la tient! C'est un oiseau; son étourderie me désole... — S'il est amoureux fou, reprit Renaud, pourquoi vous étonner de ne pas le voir? Il est peut-être en ce moment aux pieds... — J'espère, par Dieu bien, qu'il n'est pas encore là, dit sir Charles, car c'est de ma sœur qu'il raffole; leur mariage est à peu près décidé; ma sœur et ma tante lady Anna de Bedford sont ici, ajouta-t-il; je vous aurais présentée à elles si vous ne m'aviez déclaré, dès le premier jour, que vous aviez les visites en horreur. Quoi qu'il en soit, l'amoureux de ma sœur est insupportable... — Et vous le nommez? demanda Renaud.

Un domestique annonça:

— Le vicomte de Montval. — Tenez, dit sir Charles à M. d'Arona, le voilà, par Dieu!

Le tonnerre eût éclaté sur la table, que Renaud n'eût pas été plus étonné. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la fouguese, l'insurmontable passion de Renaud! Cette versalité, cette rotation rapide de sentiments, cette ivresse de tête incessamment éteinte et renouvelée, tout cela confondait les idées du poète, de l'homme sérieux avec son propre cœur. Il fut prêt à éclater de rire, tant l'ironique opinion qu'il prit aussitôt de Montval lui pressait les flancs; toutefois il se contint.

Renaud de Montval, ébloui de la lumière de la salle, ne vit personne et salua tout le monde en général. Il serra la main de sir Charles qui s'était levé, et alla se placer à côté du colonel russe. Il mangeait à la hâte, et ne jetait que de rapides regards çà et là. Sir Charles faisait à Renaud les plus aimables reproches, auxquels Renaud répondait sans quitter des yeux les délices de son assiette.

— Que voulez-vous? dit-il entr'autres, ai-je le temps

de demander l'heure qu'il est?... Du reste, je puis vous donner des nouvelles de votre famille; ces dames arrivent à l'instant aux Italiens; je les ai saluées, et je suis venu vous rejoindre. C'est un fameux sacrifice! — Je vous remercie pour ces messieurs. — Bah! dirent ses amis, il a la tête perdue. Quand le mariez-vous donc sir Charles?... On parle déjà beaucoup de ce mariage... ajoutèrent-ils... — Vraiment? reprit Montval, enchanté. — Quelqu'un me l'a annoncé ce soir, dit une voix.

Montval faillit laisser tomber le verre qu'il tenait à la main; il jeta un regard épouvanté du côté du convive qui avait ainsi parlé; et il devint pâle comme la nappe de la table; les conversations continuaient, changeaient et rechangeaient de régions, allaient et venaient comme des oiseaux insensés.

— Qu'est-ce que vous avez donc, vicomte? dit le colonel russe à son voisin. — Figurez-vous, lui répondit Montval à demi-voix, que je vois là-bas, devant moi, le visage d'un homme que j'ai tué en duel...

Le colonel partit d'un grand éclat de rire; sir Charles et ses amis voulurent savoir la cause; mais Renaud de Montval avait poussé le genou du jeune Russe, et celui-ci, en homme de beaucoup de présence d'esprit, raconta comment son voisin, qui avait demandé de la perdrix rouge, venait de manger du homard en faisant le plus grand éloge de ce gibier. M. d'Arona rit aussi, mais de l'embarras du pâle convive qu'il avait bien deviné; l'un des convives eut une foule de jolies choses à dire à propos de perdrix, de homard, d'oiseaux, de poissons, de bipèdes, de quadrupèdes, enfin de toutes sortes de *quiproquos*; le maître des requêtes le trouvait étourdissant de grâce et d'esprit, et sir Charles se donnait la joie d'enflammer de plus en plus le conseil d'Etat.

(VOIR LE SUPPLÉMENT)

des jugements des cours d'arbitrage que l'on instituerait pour chaque trois mille membres. De cette manière, les avocats et autres gens de loi de la société des blancs n'absorbent pas en frais de procès les épargnes des plaideurs de couleur.

La réalisation d'une pareille idée créerait dans le sein de l'Union une nouvelle et redoutable puissance. Il est, cependant, un point de vue sous lequel on doit applaudir à cette nouvelle phase de l'agitation nègre. Les hommes de couleur travaillent à élever leur propre indépendance; qu'ils montrent qu'ils peuvent se gouverner et acquérir des richesses par une honnête industrie. Cela vaudra mieux que de s'en aller, à travers l'Union, chanter des complaintes sur l'infortune des noirs et entasser des malédictions contre l'orgueil de leurs maîtres.

(Courrier des Etats-Unis.)

CHRONIQUE LOCALE.

La loterie de Saint-Vincent-de-Paul sera tirée le 1^{er} septembre prochain.

Les dames qui ont la bonté de s'intéresser à cette œuvre sont priées de tenir prêts, pour cette époque, les lots qu'elles se proposent de faire.

PAUL GODET.

INSTITUTION GAUDEAU.

L'Institution Gaudau termine son année scolaire par des examens qui se feront les 10, 11 et 12 août, de midi à quatre heures, et auxquels les parents des élèves sont priés d'assister.

Aux épreuves de licence que vient de faire subir la Faculté des lettres de Poitiers, M. T. Talbert, professeur à l'Institution Gaudau, a été reçu le premier sur huit candidats.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, jeudi.

» On a reçu de Constantinople des nouvelles télégraphiques.

» Elles donnent l'assurance que, par suite de la médiation de M. de Bruck, intervenue de l'Autriche, Reschid-Pacha aurait approuvé les propositions russes.

» Les représentants des puissances auraient pris en commun l'engagement formel, vis-à-vis de la Porte, d'obtenir de la Russie une contre-déclaration dans laquelle elle constaterait qu'elle n'entend point porter atteinte à la souveraineté du sultan.

« Vienne, jeudi.

» Des nouvelles de Constantinople annoncent que la Porte et les représentants des puissances ont

accepté les propositions de M. de Bruck, stipulant l'évacuation des Principautés. »

FAITS DIVERS.

Un service anniversaire a été célébré le 26, dans l'église de Saint-Leu, pour le repos de l'âme de Louis-Napoléon Bonaparte, roi de Hollande, mort à Florence le 26 juillet 1846. — Havas.

— Le *Moniteur* donne la liste des artistes qui ont reçu des récompenses à la suite du dernier salon. — Havas.

— M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences est de retour à l'observatoire. Sa santé est un peu améliorée. — Havas.

— On voyait jeudi, devant la porte du boulanger qui habite la maison n° 137, rue Montmartre, à Paris, un sac de fine fleur de farine, couronné d'un beau bouquet. Cette farine provient de froment de la présente récolte. — Havas.

ADMISSION A LA MARINE ET AUX ÉCOLES POLYTECHNIQUE ET DE SAINT-CYR, RUE D'ENFER, 49, PARIS.

Pour satisfaire à des vœux qui lui ont été souvent exprimés, M. LORIOU a créé, déjà depuis plusieurs années, dans son établissement, une division tout-à-fait spéciale et entièrement séparée de l'École de marine, pour les élèves qui se préparent aux Ecoles Polytechnique et de Saint-Cyr. Cet enseignement, ainsi que le prouvent les nombreuses admissions obtenues, chaque année, ne laisse rien à désirer, soit sous le rapport de la force des études, soit en ce qui concerne le choix des professeurs.

LE MAGASIN DES FEUILLETONS, recueil consacré à la reproduction des œuvres les plus remarquables de la littérature contemporaine, tel est le titre d'une publication dont nous avons les deux premiers numéros sous les yeux. Réunir, chaque mois, dans un recueil très-étendu, contenant de 100 à 132 colonnes de 70 lignes, les productions les plus remarquables de nos meilleurs écrivains, disséminées dans les journaux quotidiens ou des revues inaccessibles, par leur prix élevé, à la plupart des personnes qui recherchent le plus avidement les pures jouissances de l'esprit, tel est le but que se sont proposé les éditeurs du *Magasin des Feuilletons*. Ce recueil, qui se composera surtout de romans et nouvelles, choisis avec une scrupuleuse sévérité, contiendra aussi des articles de haute littérature, des études historiques et biographiques, d'intéressantes relations de voyages, des morceaux d'histoire, des variétés de tout genre, tout ce qui, enfin, constitue dans les journaux ce qu'on est convenu d'ap-

perler le feuilleton. Prix 8 fr. par an. L'abonnement part du 15 juin 1853. On s'abonne en adressant franco un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, à M. A. ROLET, éditeur du *Magasin des Feuilletons*, rue Sainte-Anne, 55. — On peut souscrire aussi par l'entremise des libraires, des messageries et des directeurs de poste. Tout abonnement recevra en prime, gratis et franco, avec le premier numéro du *Magasin des Feuilletons*, LA CASE DE L'ONCLE TOM, traduction de MM. Ch. Romey et A. Rolet, la plus complète qui ait été faite de l'intéressant roman de M^{me} Stowe. Cette édition forme un beau volume grand in-8° du même format que le *Magasin des Feuilletons*.

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le *Tannate de Quinine de Barreswill*, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les *Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill* ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barreswill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au dépôt général à Paris, rue Jacob, 19, à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chateaufort-sur-Saône, M. HOSSARD, ph.; Chollet, BONTENPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Viel, MAUS- SION, ph. (45)

BOURSE DU 28 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 105 43.
3 p. 0/0 baisse 33 cent. — Fermé à 73 33.

BOURSE DU 29 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 105 40.
3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 73 33.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les deux convives s'étaient trop bien reconnus pour se regarder un seul instant pendant le dîner; ils prenaient part à la conversation générale sans jamais s'adresser un seul mot qui eût atteint l'un ou l'autre trop particulièrement. Les dîners de sir Bedford avaient, pour ainsi dire, une physionomie tout individuelle; les têtes s'y laissaient presque toujours gagner par une folie charmante qui tôt ou tard devenait elle-même du délire, ou de la philosophie, selon le cerveau des convives; sir Charles avait la grande habitude de présider de pareilles séances, il était là sur son élément; il dirigeait l'équipage à son gré, selon le vent, les courants et les écueils; quelquefois même il se plaisait à le laisser dériver, pour avoir la gloire de le sauver.

En ce moment, le maître des requêtes, à moitié ivre de ses propres mérites et des fumées de son verre, s'était levé, et proposait un toast inintelligible. Il avait si bien composé et décomposé sa période, qu'elle volait dans les airs, la tête en bas et les bras pendants.

— A l'émancipation! Sir Charles, faites-moi raison! — De toute mon âme, dit le noble Anglais, qui était whig dans le fond du cœur.

L'officier de marine, seul, se leva avec eux, et ils burent tous trois en braves champions; le reste des convives garda une imposante neutralité.

— A la beauté! cette grande et belle étoile consolatrice! Aux beautés que nous adorons! dit sir Charles.

Tous se levèrent, et le toast, accueilli par des cris de joie, eut raison de chaque convive. Montval, provoqué par ses voisins, jura ses dieux qu'il n'avait jamais aimé plus noble et plus belle créature que celle dont il espérait la main, et il le reçut, en cette occasion, un coup-d'œil d'Arona. Le colonel russe et l'officier de marine commençaient à s'embrasser, parce qu'ils étaient du même avis sur la grâce, la dignité et l'élégance des femmes de Saint-Petersbourg; enfin, sir Charles, le jeune sculpteur et Fernand ne tarissaient pas d'admiration pour la statuaire grecque, pour l'art de la scène antique, la comédie aristophanique, les tragédies de Sophocle, pour

Athènes, au siècle de Périclès, et les fêtes olympiques.

— O temps! ô mœurs! s'écriait Fernand.—Alors, disait le sculpteur, on avait encore le secret de vivre heureux et de mourir glorieusement. — Beau siècle, ajoutait sir Charles, où l'on pouvait aller souper avec Alcibiade sur une galère à l'ancre dans les eaux du golfe Saronique ou de la mer de Myrtes!...—Mais, s'écria le conseil d'État, qui avait entendu ces paroles, les soupers de sir Bedford et le *Rocher* valent bien tout cela.— Vous croyez? dit l'Anglais; allons soit! — Méchant! reprit un autre, c'est un parti pris chez lui, il n'admire rien, il n'aime rien. — Il est bien des gens dont on ne pourrait en dire autant, ajouta d'Arona.

L'heure était avancée. Sir Charles comprit qu'il fallait donner le signal, sous peine de ne plus se lever. Il prit le bras de Fernand, et tout le monde passa dans un salon. Ce fut là, au milieu d'un tumulte joyeux, que Bedford présenta son ami à Renaud de Montval. Renaud et M. d'Arona se saluèrent en disant à sir Charles qu'ils avaient eu l'honneur de se rencontrer dans le courant de l'été dernier.

— Ah! ah! reprit le noble anglais, vous vous connaissez! c'est à merveille! Causez, Messieurs, causez. Montval, ajouta-t-il, je vais ce soir dans un quartier très-éloigné; je compte sur vous et votre voiture pour ramener chez moi mon excellent ami.—Avec grand plaisir, répondit Renaud.

Fernand accepta sans la moindre hésitation. Bientôt on se sépara, et M. d'Arona monta dans la voiture de Montval qui lui demanda son adresse. La situation était singulière; Renaud la brusqua pour éviter tout embarras.

— Je conviens, dit-il, que je ne m'attendais guère à ramener ce soir M. d'Arona chez moi.— Pour moi, Monsieur, reprit Fernand, je m'attends à tout dans ce monde. Rien ne m'étonne désormais après les choses que j'ai vues.

— Je vous comprends, répondit Renaud; la nouvelle de mon mariage vous a un peu étourdi... mais, que voulez-vous, Monsieur, il est des organisations ainsi faites. Pour moi, je l'avoue, je suis extrême en tout; mais les obstacles me désolent, et si je ne puis tout briser, le dégoût

me prend et je m'en retourne. J'aurais peut-être passé six mois encore à adorer en province avant d'obtenir un consentement, et c'eût été trop long. D'ailleurs, je vous le jure, je n'ai jamais aimé personne autant que la sœur de sir Charles.—Je vous admire, Monsieur, dit Fernand; vous avez discipliné votre âme comme un cheval de manège; vous la dirigez à votre gré... Vous lui faites changer de route selon l'occasion ou votre fantaisie.... C'est superbe! — J'ai grand' peur, reprit Renaud, que nous ne nous comprenions jamais, Monsieur. — Au contraire, répondit d'Arona. Mais, quant à nous entendre, jamais. — Du reste, Monsieur, dit Renaud, j'espère que vous n'avez conservé aucune animosité... — Eh! pourquoi, pour qui en conserverais-je? s'écria Fernand; à quoi sert de passer son temps à haïr ou à aimer? Tout m'est d'une indifférence parfaite, je vous jure. — Monsieur, dit Montval au fond de sa voiture, je crois que mon voisin se trompe lui-même en ce moment. On m'ôtera difficilement de la tête que vous ne soyez très-épris de... — Je vous demande une grâce, reprit d'Arona; c'est que ce nom ne soit jamais prononcé entre nous. — Vous voyez bien que j'ai raison, Monsieur. — Je vois, répondit Fernand, une très-belle destinée, qui est la vôtre. Écoutez-moi, Monsieur, je ne suis pas votre ami, et vous pouvez vous fier à mon conseil: acceptez le bonheur avec courage, comme d'autres ont accepté le malheur. Aimez et croyez pour une bonne fois. — Je vous remercie, dit Renaud. Je commence à avoir horreur du vide. Mais vous voici chez vous, ajouta-t-il.

Fernand descendit à sa porte et remercia Montval: celui-ci lui tendit la main avec un peu d'embarras, Fernand lui donna la sienne; et, ainsi placés, l'un dans la voiture et l'autre dans la rue, l'homme du monde et le poète se dirent adieu.

— Ami ou ennemi?... demanda Renaud. — Ni l'un ni l'autre, Monsieur, répondit d'Arona. — Au revoir donc dans des temps meilleurs! ajouta M. de Montval. — Je ne le crois pas, répondit le poète.

Et ils se séparèrent.

(La suite au prochain.)

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Sauvagnac, marchand boulanger, demeurant au Moulin-de-Thuet, commune de Vaudelaay-Rillé, sont invités à se réunir, lundi prochain, premier août, à huit heures précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(455) A. DUDOUET.

A AFFERMER

En détail,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur, le dimanche 14 août 1853, à midi.

Une MAISON et 29 PIÈCES de TERRES, VIGNES et PRÉ, situés sur les communes de Dampierre, Varrains, Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Appartenant aux mineurs Joséphine et Marcel Boret.

S'adresser, pour renseignements:

- 1° A M. Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur;
- 2° A M. Paul PASQUIER, cultivateur, au Petit-Puy, rue Chèvre;
- 3° Et audit M^e CHASLE. (456)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune: boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue St-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE LES

BIENS IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. VAILLANT, propriétaire à Saint-Florent.

1° La maison qu'occupe M. Vaillant, au bourg de Saint-Florent, composée de salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, chambres au premier étage, grenier, écurie, boulangerie, servitudes et plusieurs caves, cour, parterre et jardin; plus un autre jardin de l'autre côté de la rue de St-Florent, joignant le Thouet.

2° Une autre maison, située au bourg de Saint-Florent, occupée par M^{me} veuve Moreau, consistant en salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres et un cabinet au premier étage, grenier, serre-bois, caves, cour et jardin.

3° Une autre maison, située aussi à Saint-Florent, occupée par M. Rousseau, receveur-buraliste, composée de boutique, salle à manger, salon et cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, grenier au-dessus, buanderie, cour et jardin.

4° Une autre maison, à côté de la précédente, et ayant la même disposition qu'elle.

5° Les caves dépendant autrefois de la cave de Saint-Florent, avec habitation et jardin.

6° Un morceau de terre et vigne, partie entourée de murs, contenant un hectare, situé à la Batte, commune de Saint-Florent, et joignant d'un côté Dufour, d'autre côté M. De Beauregard.

7° Un petit morceau de terre, joignant l'article ci-dessus.

8° Un morceau de vigne, au Pont-

Fouchard, contenant environ huit ares vingt-cinq centiares, joignant d'un côté M. Vacquier, d'autre côté Marquesse, d'un bout la route.

S'adresser à M. VAILLANT, à Saint-Florent, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements. (457)

A VENDRE

Par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et de M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Nommée LA ROCHE,

Située commune de Parçay, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire, à un kilomètre du bourg de Parçay et du chemin de grande communication du Lude à Bourgueil, et appartenant à M^{me} la marquise de Contades-Gizeux, demeurant commune de Gizeux.

Cette Propriété se compose:

1° D'une maison de maître, nouvellement réparée et augmentée, ayant au rez-de-chaussée vestibule parqueté, chambre à coucher, une salle à manger, office à côté, salon parqueté, et cuisine;

Au premier étage une grande chambre, et trois chambres dont une avec alcôve, vastes greniers sur le tout; cour, écurie, remises, bûcher, cave, jardin potager clos de murs;

2° D'une FERME en bon état, contenant quarante-quatre hectares, et affermée au sieur Verneau, par bail authentique.

Pour: 1° Argent. 1,450 f.
2° Charges 150
3° Impôt au compte du fermier. 254 42

1854 42

Réserve, maison de maître et ses dépendances. 400

Total du revenu brut de la propriété. 2,254 f. 42

S'adresser, pour en traiter, à M^e LEROUX et à M^e COULON, notaires, et à M. CHAPIN, percepteur à Vernantes. (458)

OU A LOUER,

UNE

MAISON MEUBLÉE avec JARDIN, Située à Saumur, rue des Saulais (Faubourg des Ponts).

S'adresser à M^e Droy, notaire à Saumur. (459)

A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854.

1° Le MAGASIN actuellement occupé par M. Bonneau, place du Marché-Noir;

2° Un autre MAGASIN, rue du Marché-Noir;

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE DE MATÉRIAUX.

Le mardi 2 août prochain, à midi, il sera vendu, près la station du chemin de fer, à Saumur, une vieille maison et une baraque, à démolir, ainsi que des matériaux et ustensiles inutiles par suite de l'achèvement de cette station.

Les matériaux consistent en une grande quantité de fer, fonte, pou-

tres et grandes virures en sapin, pierres de taille, bois à brûler, etc., etc.

On paiera comptant et sans frais.
Le Receveur des Domaines,
(460) LINACIER.

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n° 53, occupée par M. Hyacinthe Boutault, boulanger. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (445)

A Paris, DUSACQ, Libraire agricole de la *Maison rustique*, rue Jacob, n° 26.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE

Fondé par le Dr BIXIO, publié par les rédacteurs de la *Maison rustique*, sous la direction de M. BARRAL, ancien élève et répétiteur de l'École Polytechnique. — Le *Journal d'Agriculture pratique*, destiné à tenir les cultivateurs au courant de tous les progrès de l'agriculture et du jardinage, paraît les 5 et 20 de chaque mois en un cahier de 50 pages in-4° et contient les gravures nécessaires à l'intelligence du texte.

Prix: Un an (franco). 12 fr.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE

5 volumes in-4°, équivalant à 25 vol. in-8° ordinaires, avec 2,500 gravures représentant tous les instruments d'agriculture et de jardinage, machines, appareils, arbres, arbustes, plantes, fleurs, serres, légumes, races d'animaux, bâtiments ruraux, etc. — Tous les articles sont signés.

Prix: Un volume. 9 fr.

— Les cinq volumes (ouvrage complet). 39 fr. 50

Le cinquième volume (ENCYCLOPÉDIE D'HORTICULTURE) vient de paraître.

REVUE HORTICOLE

Par MM. POITEAU, DECAISNE, NEUMANN, PÉPIN, VILMORIN, paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, et contenant tout ce qui paraît d'intéressant en horticulture, comme plantes nouvelles, utiles ou d'agrément, nouveaux procédés de culture, analyses et extraits d'ouvrages.

Prix: Un an, avec 24 gravures coloriées, 9 fr.; sans gravures, 5 fr.

LE BON JARDINIER POUR 1853

Par POITEAU et VILMORIN, in-12 de 1550 pages. Prix: 7 fr.

LE MAGASIN DES FEUILLETONS

Recueil mensuel consacré à la reproduction des œuvres les plus remarquables de la littérature contemporaine

Paraissant le 15 de chaque mois.

Les deux premiers numéros ont paru.

Chaque numéro se compose de 100 à 132 colonnes de 70 lignes, et contient la matière de près de deux volumes in-8°.

Bureaux, à Paris, rue Saint-Anne, 55.

PRIX DE L'ABONNEMENT: UN AN, 8 FR. — ÉTRANGER, 10 FR.

L'abonnement part du 15 juin 1853. — On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Adresser franco un mandat de 8 fr. sur la poste à M. A. ROLET, éditeur du *Magasin des Feuilletons*. — On s'abonne aussi par l'entremise des libraires, des messageries et des directeurs de poste.

Tout abonné reçoit franco et gratis, avec le premier envoi,

LA CASE DE L'ONCLE TOM,

Traduction de MM. CH. ROMÉY et A. ROLET, un beau volume grand in-8° dans le même format que le *Magasin des Feuilletons*. (461)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

6	FR. PAR AN.	REVUE DES VOYAGES	PAR AN: FR.	6
	PROVINCE. 8 fr.		PROVINCE. 8 fr.	
	ÉTRANGER. 10 fr.		ÉTRANGER. 10 fr.	
Pour 4 fr. de supplément, 12 gravures de mode.			Pour 4 fr. de supplément, 12 gravures de mode.	

UN NUMÉRO DE 68 COL. GRAND IN-8°. PARAÎT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Le premier Numéro de la deuxième année a paru le 1^{er} Mai.

Encyclopédie pittoresque, dramatique et anecdotique des Découvertes, Excursions, Aventures maritimes, Curiosités géographiques, Relations des célèbres voyageurs anciens et modernes dans les cinq parties du monde, Naufrages célèbres, Meurs, Usages et Coutumes des nations lointaines et peu connues, Recueil mensuel d'un intérêt attrayant et sérieux, instructif et moral, s'adressant à tous les âges et à toutes les classes de la société.

DEUXIÈME ANNÉE. La *Revue des Voyages* va publier, sous la direction de M. EMMANUEL GONZALÈS:

Un missionnaire martyr au Thibet. — Les mangeurs de viande crue en Abyssinie. — Les arbres poisons de Java. — Les tribus incendiaires de la Nouvelle-Hollande. — La Chasse aux lions de mer. — Un matelot déserteur au Japon. — Les Pirates malais et la Chine ouverte. — Les Enfers et les Placers californiens. — Les Villes maudites et la Mer-Morte. — Un incendie dans les montagnes de glace. — La Cour de Soudan. — Les Naufragés de la Côte-Rouge. — Voyage d'une femme autour du monde, etc.

Il ne reste que 200 Collections de la 1^{re} Année. Ceux des nouveaux abonnés qui voudraient l'avoir sont priés d'en faire la demande sans retard. Ils ont droit à une double prime.

PRIME EXTRAORDINAIRE. Tout abonné a droit à un ouvrage illustré, par les premiers artistes, de la valeur de deux, trois et quatre volumes de librairie, à choisir parmi les suivants: *Les Frères de la Côte*, par EMMANUEL GONZALÈS; — *Rome souterraine*, par CH. DIDIER; — *Le Colonel Chabert, le Message*, par BALZAC; — *Une Couronne d'Épines*, par MICHEL MASSON; — *Ourika et Edouard*, par M^{me} DE DURAS; — *Les Eaux de Saint-Ronan*, par WALTER SCOTT; — *Le Corsaire-Rouge*, par COOPER; — *La Rose de Castro*, par M. PIERRE BONAPARTE; — *Mademoiselle de Kérouare*, par JULES SANDEAU; — *Ondine*, par LAMOTTE-FOUQUÉ.

BUREAUX: 64, SAINT-NICOLAS-D'ANTIN. Envoyer, franco, un mandat à l'ordre de M. B. GÉRAUD.

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

A VENDRE
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,
SEIZE MORCEAUX
DE DOMAINE,
CONSISTANT EN TERRE LABOURABLE
ET VIGNE,

Le tout situé commune d'Ambillou, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Appartenant au sieur François Fournier, cultivateur, demeurant à Sourche, dite commune d'Ambillou, sur lequel lesdits biens ont été saisis.

L'adjudication aura lieu, aux enchères publiques, à l'audience et par devant le Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, le samedi 3 septembre 1853, à midi précis.

DÉSIGNATION
DES BIENS A VENDRE.

Article Premier.

Un morceau de terre, situé canton de la Butte-Bigot ou les Haut-Perres, compris au plan cadastral de la commune d'Ambillou, sous le n° 1678 de la section D, pour une contenance de cinq ares soixante centiares, joignant à l'ouest, au nord et à l'est des chemins, au sud-est Mathurin Hétreau.

Art. 2°.

Un morceau de terre, situé au canton de la Fontaine-Mérites, compris au plan cadastral de la même commune, sous le n° 1717, même section, contenant environ quatorze ares quarante centiares, joignant à l'est Jacques Thibault, à l'ouest et au sud Ortion, au nord le chemin des Fontaines-Mérites.

Art. 3°.

Un morceau de terre, au canton des Cadis ou le Peillon, commune d'Ambillou, contenant environ trente ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 674, section D, joignant au sud Pierre Cordier, fossé entre, à l'ouest Pierre Renault et Pierre Fournier, au nord un ruisseau. Ce morceau de terre est traversé dans la partie du levant au couchant par un chemin d'exploitation.

Art. 4°.

Un morceau de terre de forme triangulaire, situé au canton des Grands-Prés ou l'Arche, même commune, contenant environ trente-et-un ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1935, section D, joignant au sud un fossé-cours d'eau, à l'est et au nord le chemin de Launay à la Grézille et à l'est Pierre Fournier.

Art. 5°.

Un morceau de terre, en forme de hache, dont environ moitié en sain-foin, situé au canton du Pré-Nouveau, même commune, contenant environ vingt-sept ares cinquante centiares, compris au plan de ladite commune, sous le n° 1950, même section, joignant à l'est un cours d'eau, au nord Jacques Thibault, au sud les héritiers Lasseau et Pierre Toureau, à l'ouest un fossé.

Art. 6°.

Un morceau de terre en pré sain-foin, situé au canton du Pré-Nouveau, même commune d'Ambillou, contenant environ neuf ares dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1957, section D, joignant au sud propriété de Launay, fossé entre, à l'est héritiers Lasseau, à l'ouest un fossé et au nord Jacques Thibault.

Art. 7°.

Un petit morceau de vigne, situé aux Robines, même commune, contenant environ un are quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1,326 de la même section, joignant au sud Aurion, au nord un sentier, à l'est René Orsion, et à l'ouest Guillemet.

Art. 8°. Un morceau de vigne, au canton des Quatre-Quarts, même commune contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, compris au plan cadastral, sous le n° 187, section E, joignant au nord Hilaire Toureau, au sud Jacques Thibault, à l'ouest Noël Aurion, et à l'est Henriette Fournier.

Art. 9°.

Un morceau de terre, situé au canton des Tiers, même commune, contenant environ trois ares, compris au plan cadastral sous le n° 1,065, section D, joignant au nord Toureau, au sud un sentier, à l'est Toureau, et à l'ouest Jean Beaumont.

Art. 10°.

Un morceau de vigne, situé au canton des Vigneaux, ou le Feu, même commune, contenant environ quatre ares trente centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1,025, section D, joignant au sud Bourgerie, au nord un sentier, à l'ouest Hétreau, Mathurin, et à l'est Pierre Fournier.

Art. 11°.

Un morceau de terre, situé au canton de Treilbois ou l'Allouetterie, même commune, contenant environ cinq ares, compris audit plan sous le n° 849, section C, joignant au Nord le chemin de Treilbois, à l'ouest René Bottereau, à l'est Girard, Pierre.

Art. 12°.

Un morceau de terre, situé au canton des Breillons, dite commune d'Ambillou, contenant environ six ares soixante-dix centiares, joignant à l'ouest le chemin d'Ambillou à la Grézille, au sud Pierre Abraham, à l'est un sentier, et au nord Maurice Chabosseau. Il est compris au plan cadastral de ladite commune, sous le n° 128, section D.

Art. 13°.

Un morceau de terre, planté en vigne tout nouvellement, situé au canton du Haut-Perré ou le Mai, dite commune, contenant environ dix-sept ares, compris au plan cadastral sous le n° 787, section D, joignant au nord un sentier, au sud un autre sentier, à l'ouest M. Léon et autres, et à l'est Jacques Thibault.

Art. 14°.

Un morceau de terre, situé au canton du Pré de Grevet, même commune, contenant environ quatre ares cinquante centiares, compris au plan cadastral, sous le n° 633, section D, joignant au sud un fossé, au nord héritiers Lasseau, à l'est Hilaire Toureau, et à l'ouest Jacques Thibault.

Art. 15°.

Un morceau de terre, en pré-sain-foin, situé au canton de Talet, même commune, contenant environ dix-sept ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1,712, section B, joignant au nord Mathurin Hétreau, fossé entre, au sud un sentier, à l'est Jacques Thibault.

Art. 16° et dernier.

Un morceau de terre, en pré-sain-foin, situé au canton de la Quene-de-l'Étang, aussi commune d'Ambillou, contenant sept ares environ, compris au plan cadastral de ladite commune, sous le n° 1,680, section B, joignant au nord M. Louis Goizet, au sud un fossé, à l'est héritiers Hétreau, et à l'ouest Vincent Lamoureux.

Procédure.

Par suite d'un jugement de M. le Juge de paix de Gennez, en date du 18 mars 1853, enregistré, rendu à la requête du sieur Jacques Fournier, cultivateur, demeurant commune d'Ambillou, par défaut contre le sieur François Fournier, cultivateur demeurant à Sourche, dite commune d'Ambillou, et propriétaire actuel des biens ci-dessus désignés; et, faute par lui, François Fournier, d'avoir satisfait au commandement de payer qui lui a été fait par exploit de Maltier, huissier à Gennez, du 9 avril 1853, visé et enregistré, il a été procédé à la saisie

réelle desdits biens, suivant procès-verbal dudit sieur Maltier, huissier, en date des 24 et 25 mai 1853, visé à chacune de ces dates par M. le Maire d'Ambillou, lieu de la situation des biens dont il s'agit, enregistré audit Gennez le 26 mai, f° 17, v° c° 8, et transmis au bureau des hypothèques de Saumur, le 6 juin dernier, vol. 14, n° 58.

Cette saisie a été dénoncée audit sieur François Fournier, par exploit du même huissier, en date du 31 mai 1853, également visé, enregistré et transcrit.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente desdits biens a été dressé par M^e Lecoy, avoué à Saumur, constitué pour ledit Jacques Fournier, sur la poursuite de saisie dont il s'agit, le 16 juin dernier, et a été déposé, dûment enregistré, au greffe du Tribunal civil de Saumur, le lendemain, 17 juin.

Les sommations, prescrites par les articles 691 et 692 du Code de procédure civile, de prendre communication dudit cahier des charges, ont été faites, tant au saisi qu'aux créanciers inscrits, suivant exploits dudit sieur Maltier, du 23 juin 1853, enregistrés.

La lecture de ce même cahier des charges a eu lieu à l'audience dudit Tribunal civil, le samedi 23 juillet présent mois, et l'adjudication a été fixée au samedi 3 septembre 1853, à midi, pour avoir lieu à la barre dudit Tribunal, après les formalités de publication voulues par la loi.

Observations.

Les adjudicataires auront un an pour se libérer des prix d'adjudication, en payant toutefois l'intérêt de ces prix au taux de cinq pour cent par an; ils devront payer les impôts de toutes sortes à partir du 1^{er} octobre 1853; l'entrée en jouissance comme en propriété aura lieu à partir de l'adjudication; en dessus des prix principaux d'adjudication, les acquéreurs auront à payer, dans les quinze jours du jugement qui les rendra adjudicataires, entre les mains de M^e Lecoy, avoué poursuivant, et en son cabinet, sis à Saumur, rue du Temple, n° 16, quinze centimes par franc pour subvenir aux frais de poursuites, d'enregistrement du jugement et de la grosse; les acquéreurs n'auront rien à déboursier au-delà des quinze centimes, et il leur sera remis un extrait du jugement, en ce qui les concernera, le coût duquel sera acquitté par les centimes.

Mises à prix.

Ces biens seront mis aux enchères sur les mises à prix ci-après,

Savoir :

Pour l'Art. 1 ^{er}	40 fr.
Art. 2.....	80
Art. 3.....	180
Art. 4.....	200
Art. 5.....	150
Art. 6.....	50
Art. 7.....	10
Art. 8.....	20
Art. 9.....	25
Art. 10.....	30
Art. 11.....	30
Art. 12.....	40
Art. 13.....	80
Art. 14.....	40
Art. 15.....	100
Art. 16.....	40

Redigé à Saumur, par M^e LECOY, avoué poursuivant, le 25 juillet 1853. (452) LECOY.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, 22.

PURGE

D'hypothèques légales.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever un morceau de terre, nommé la Jalousie, contenant 26 ares 82 centiares, y compris les fossés, situé commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, qu'elle a

acquis des héritiers et de la veuve du sieur Etienne Poisdort-Chapelet, suivant contrat passé devant M^e Leroux, qui en a gardé minute, et l'un de ses collègues, notaires à Saumur, les 12 et 14 juin 1853, enregistré.

M^{me} Cécile Bassereau, propriétaire, veuve de M. Antoine Piquet, demeurant à Saumur.

A fait déposer une copie collationnée dudit contrat de vente, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le 26 juillet 1853, enregistré, et par exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du 28 du même mois de juillet, enregistré, elle a fait signifier et certifier le dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, elle sera publier cette signification conformément à l'article 695 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M^{me} Piquet a constitué M^e Chudeau, avoué, demeurant à Saumur.

Voir, pour plus amples renseignements sur ladite acquisition, les noms des vendeurs, ceux des précédents propriétaires et les conditions de la vente, le n° de ce journal du jeudi 28 juillet 1853.

Saumur, le 29 juillet 1853.
(453) CHEDEAU.

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE

MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 31 juillet 1853, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, à l'hôtel de la Gendarmerie à Saumur, à la vente publique, aux enchères, du mobilier de M. Victor-Alexandre Springinsfeld, capitaine de gendarmerie.

Il sera vendu :

Une belle table de salon, canapés, fauteuils voltaire et pompador, chaises garnies et autres, lits à l'italienne, tables de nuit, tables de toilette, secrétaires, commodes, tables à ouvrage, tables de salle à manger, flambeaux, glaces, pendule, matelas, lits de sangles, rideaux de lits et de croisées, galerie et bâtons en cuivre, fontaine à filtre, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (449)

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le mercredi 3 août 1853, heure de midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, en la maison de M. Jean-Nicolas MATHIEU (anglais), rentier, rue du Petit-Mail, n° 5, à la vente publique, aux enchères, de tout le mobilier.

Il sera vendu :

Lits, commodes, étagère, fauteuils, belles glaces, chiffonnière, chauffeuses, bel ameublement de salon, un très-bon piano droit, le tabouret et le pupitre en acajou, tables à jeux, tables de nuit, table de salle à manger, lits en fer, flambeaux, armoires, bureau, couettes, matelas, draps, serviettes, couvertures, couvre-pieds, descentes de lit, très-beaux rideaux de lits et croisées en damas, indiennes, mous-seline et calicot, belle batterie de cuisine en cuivre, vin blanc et vin rouge en bouteilles et dames-jeannes, bouteilles vides, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (454)

A VENDRE
Jolie petite Propriété,

SITUÉE AU VAU-L'ANGLAIS,
Commune de Saint-Florent, à 2 kilo-
mètres de Saumur.

La maison est composée d'un salon à cheminée, plafonné et tapissé, grenier au-dessus; d'un cellier dans lequel sont un pressoir, garni de tous ses ustensiles et une cuve pour le vin rouge.

Un jardin; le tout entouré de murs. Et un morceau de vigne rouge, dont moitié en plein rapport et l'autre moitié nouvellement plantée et affiée d'une grande quantité de bons arbres fruitiers.

Le tout se tenant et contenant environ 67 ares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (414)

A VENDRE
UN MEUBLE DE SALON,

AYANT TRÈS-PEU SERVI,

Composé de un canapé, six fauteuils, six chaises à dossiers garnis, le tout en bois d'acajou, recouvert de velours vert.

Douze chaises de salle à manger, en noyer, recouvertes de moquette verte. Un lit d'acajou, de 3 pieds 1/2 de large, avec sommier élastique.

Un autre lit, en acajou moucheté, de 3 pieds de large, avec sommier élastique.

S'adresser à M. DROUARD, tapissier, rue de la Tonnelle, à Saumur. (357)

A VENDRE

UN MORCEAU DE TERRE,

Contenant 33 ares,

Situé au canton de la Chevalerie, commune de Saint-Lambert-des-levées, appartenant au sieur René Leconte.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (423)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes à l'intérêt de 4 et 1/2 pour 100. (328).

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop Concentré de Salsepareille Composé de QUET aîné, Pharmacien de Lyon, est reconnu bien supérieur au Rob Laffecteur; il guérit radicalement, sans Mercure, les Affections de la peau, les Dartres, Scrofules, Pertes, Douleurs, Rhumatismes, ainsi que les Maladies Syphilitiques nouvelles ou anciennes (Voir l'instruction). On évitera les contrefaçons en exigeant toujours le cachet et la signature QUET aîné. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie FAULCON, rue Royale, Ch. LEBRUN, successeur; à Angers, M. MÉNIÈRE, place du Pilon. (317)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 6 août 1853, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne et avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (432)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable

Un pré, nommé le PRÉ-AMARD, situé dans les Fautrages, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 2 hectares 44 ares, en un seul morceau, renfermé de haies.

S'adresser à M^e DION, notaire. (433)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN,

Situés à l'entrée de la rue de Fenet, à Saumur.

S'adresser à M^e DION, notaire.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

D'environ 11 ares, pouvant servir d'habitation à un jardinier.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (435)

A VENDRE DE SUITE

à l'amiable

Un CLOS DE VIGNE, contenant 1 hectare 66 ares, situé au Pont-Fou-chard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (436)

A CÉDER

MAGASIN

d'Épicerie, débit de Vin et d'Eau-de-Vie, etc.,

Situé Grand'Rue et faisant l'angle de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulauger, qui en est le propriétaire. (439)



MALADIES DES CHIENS.

La POUDRE DE VATRIN les guérit et préserve; 1 franc le paquet, avec l'instruction, à la pharmacie, rue de Poitou, 13, à Paris. — Dépôt à Saumur chez M. L'Hermitte, arquebuisier. (426)

Plus de 100,000 de FOIN, LUZERNE, TRÈFLE,

A VENDRE

S'adresser à M. Théodore JAGOT, place St-Nicolas, 22, à Saumur. (429)

On demande un pensionnaire pour le commerce de Nouveautés.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Pierre, appartenant à M^{me} Fremantier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (338)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etudes de M^e GAUMERAI, avoué à Napoléon-Vendée, et de M^e MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée).

VENTE DE BIENS
EN VENDEE.

LE JEUDI 25 AOUT 1853, A MIDI, ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU, En l'étude et par le ministère de M^e MARCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée)

Il sera procédé à l'adjudication des biens ci-après :

1^{er} LOT.
MÉTAIRIE DE LA GRÉNETIÈRE, Située dans les communes d'Ardelay et de Mouchamps, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance : 38 h. 80 a. 75 c.
Mise à prix 46,000 fr.

2^o LOT.
MÉTAIRIE DE LA GRANGE DU PINIER, Exploitée par Duraud. Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance : 45 h. 67 a. 45 c.
Mise à prix 46,000 fr.

3^o LOT.
MÉTAIRIE DE LA GRANGE DE LA CROIX, Cultivée par François Drapeau, Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance totale : 45 h. 25 a. 35 c.
Mise à prix 44,000 fr.

4^o LOT.
MÉTAIRIE de la RICHIÈRE, Commune de Vendrennes et de la Barotière, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance : 37 h. 69 a 30 c
Mise à prix 34,000 fr.

5^o LOT.
BORDERIE DE BOULOCHÉAU ET PRAIRIE DE L'ÉTANG DE BOULOCHÉAU, Situées commune d'Ardelay, et des Herbiers (Vendée).
Composées de jardins, ouche, prés, maisons, toits, ruages, pâtures.
Contenance totale : 5 h. 93 a. 60 c.
Mise à prix 11,000 fr.

Le notaire pourra réunir plusieurs lots en un seul, en prenant pour base de la mise à prix totale, les mises à prix de chacun des lots réunis, ou, en cas d'adjudication partielle de ces lots, le montant desdites adjudications réunies.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M^e MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée), commis pour procéder à la vente, et, pour avoir des renseignements, audit M^e MERCEROT, et à M^e François GAUMERAI, licencié en droit, avoué, demeurant à Napoléon-Vendée, rue de Nantes, poursuivant la vente, et à M^e Charles TIREAU, avoué, demeurant à Napoléon, rue des Jardins, avoué colicitant.

Pour insertion réduite : F. GAUMERAI. (444)

6^o LOT.
MÉTAIRIE DE L'ÉCHASSERIE, Située commune de Beaurepaire, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance totale : 39 h. 74 a. 90 c.
Mise à prix 25,000 fr.

7^o LOT.
MAISON et VIGNE DES CHAMBRETIÈRES, Situées commune de Beaurepaire, canton des Herbiers (Vendée).
Le tout contenant 1 h. 22 a. 70 c.
Mise à prix 4,500 fr.

8^o LOT.
MÉTAIRIE DE LA ROUSSIÈRE, Exploitée à moitié fruits par François Boisseau, Située commune de la Boissière (Vendée).
Contenance : 46 h. 65 a. 49 c.
Mise à prix 35,000 fr.

9^o LOT.
MÉTAIRIE DE LA ROUSSIÈRE, Occupée par Baudon, fermier, Située commune de la Boissière (Vendée).
Contenance : 41 h. 15 a. 05 c.
Mise à prix 33,000 fr.

10^o LOT.
MÉTAIRIE DE LA TRÉDOUCIÈRE, Exploitée par Pierre Morand, Et située dans les communes de la Barotière, de Vendrennes et d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).
Contenance : 40 h. 57 a. 50 c.
Mise à prix 30,000 fr.

11^o LOT.
BOIS POTAY, Situé commune de Saint-André-Gouled'Oie, canton de Saint-Fulgent (Vendée).
Contenance : 11 h. 21 a. 85 c.
Mise à prix 23,000 fr.

MAISON DE CONFIANCE.

A LA VILLE DE SAUMUR.

PRIX-FIXE.

RUE SAINT-JEAN, N° 33, A SAUMUR.

DRAPERIE

ARTICLES POUR HOMMES.

M. BOISSIER a l'honneur d'informer qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'articles de haute nouveauté en tout genre POUR ROBES DE MARIAGE, EN ÉTOFFES DE SOIE, LAINE ET SOIE, CACHEMIRE, LAINE, ETC.; Moires antiques, Brocards, Lampas, Moires, Taffetas, etc.; Satins du Levant, Reps d'Orient, Barpours, etc.; Satins-Laine, Chambord, Amazones, etc., etc.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE CHALES-CACHEMIRE BROCHÉS, LONGS ET CARRÉS; CRÊPES DES INDES, UNIS ET BRODÉS. SPÉCIALITÉ DE BLANC ET ARTICLES POUR TROUSSEAU.

M. Boissier prévient en outre qu'il vient de recevoir UN CHOIX IMPORTANT DE SOIERIES NOIRES pour robes, en tout genre, à des prix exceptionnels, ainsi qu'UNE FORTE PARTIE DE CHALES BROCHÉS 7/4 et 8/4, fonds noirs et de couleur, DANS LES PRIX DE 38, 40, 45 ET 50 FRANCS.

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX. — LES PRIX SONT FIXES ET INVARIABLES.

Nota. — L'escompte de 2 % est fait sur toutes les ventes au comptant. — Il est accordé 3 mois fixes, sans escompte, aux personnes connues. (440)